

APPEL À MANIFESTATION D'INTERETS

Gare de Besançon-Viotte (Dpt 25)

Gares & Connexions, branche de SNCF Mobilités en charge de la gestion et du développement des gares, lance un appel à manifestation d'intérêts en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire portant sur un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Mobilités.

I. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Un emplacement en gare de Besançon Viotte pour l'exercice de l'activité suivante :

- Toute activité hors restauration/VAE ;

Descriptif de l'emplacement : Emplacement existant d'environ 25m² situé côté sud, à l'extrémité du passage souterrain et au pied du pôle d'échange multimodal (plan en annexe).

Durée de l'occupation : à définir selon l'activité proposée par le candidat.

II. MODALITES DE LA PROCEDURE

Toute déclaration de manifestation d'intérêt doit être adressée à la société Retail & Connexions à l'adresse courriel suivante mbrietmolis@retail-connexions-sncf.fr.

Seules les demandes adressées par courriel seront traitées par les services de la société Retail & Connexions.

Cette demande devra comporter une adresse électronique, un numéro de téléphone et une adresse postale permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Cette manifestation d'intérêt devra être impérativement reçue avant le : 15/10/2018 à 16h00.

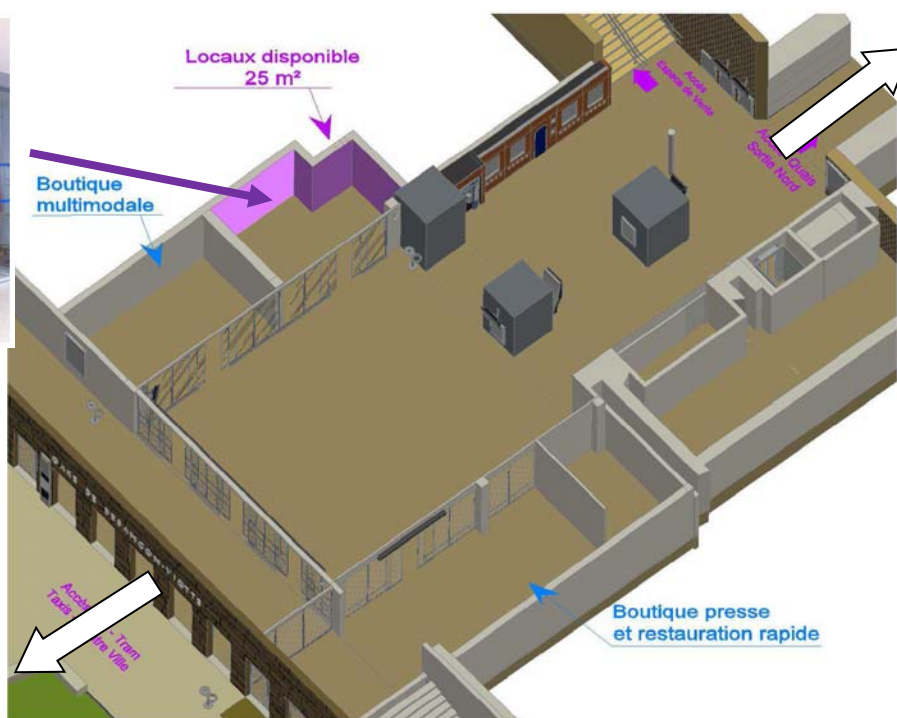
A l'issue de la période de recueil des intérêts et selon l'activité retenue, les candidats qui auront manifesté un intérêt se verront ainsi adresser un courriel contenant l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer une offre.

Toute manifestation d'intérêt reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Dans l'hypothèse où le présent appel à manifestation d'intérêts recevrait plusieurs réponses, SNCF Mobilités aura la faculté d'organiser une procédure de mise en concurrence entre les différents candidats ayant manifesté un intérêt.

Annexe

- Plan de l'emplacement :



Accès vers quais et sortie nord

Vers pôle d'échange Taxis – Tram – Centre Ville

- Description du local

Le local de 25 m2 environ est livré avec :

- un sol coulé (sol industriel) à conserver en l'état (respect du Cahier des Prescriptions Techniques de la gare).
- une vitrine
- 1 porte automatique
- Des murs habillés de placo blanc
- Un plafond blanc constitué de dalles mobiles
- Un chauffage par convecteur électrique
- Un point d'eau avec lave main et mobilier à tiroirs
- Un tableau électrique relié à un compteur individuel
- Nombreuses prises électriques au sol
- Une ligne téléphonique
- Une VMC